

En vertu de l'autorité du gouvernement provincial, un Comité consultatif provincial de la Reconstruction a été nommé afin d'aider au Gouvernement à formuler des mesures en vue de l'avancement économique de la province, et d'organiser, avant la fin des hostilités, des projets d'entreprises qui produiront de l'emploi et en faciliteront l'accès. Neuf comités techniques travaillent sous la direction du Comité consultatif; ils font des études spéciales sur les problèmes de l'enseignement, du tourisme et des transports, l'électrification rurale, le logement, le revenu et la finance, les pêcheries, l'agriculture, la santé publique, le bien-être social et les forêts. Le rapport du Comité au gouvernement est attendu en juin 1945.

La Législature de 1945 a adopté des mesures concernant l'urbanisme, les sources d'énergie électrique et l'achat des biens de guerre de surplus du gouvernement fédéral par la province.

Nouvelle-Ecosse.—En 1943, une Commission royale d'expansion et de rétablissement provinciaux a été nommée pour étudier les problèmes relatifs à l'expansion de l'industrie et des marchés d'après-guerre et au réembauchage des anciens combattants et des ouvriers de guerre. Le rapport de cette Commission a été déposé devant l'Assemblée législative à la fin de mars 1945.

Un comité de rétablissement de l'agriculture de la Nouvelle-Ecosse a été établi en 1944. Il étudie le projet d'électrification rurale, de conservation du sol et de l'utilisation de la terre défrichée, de la régularisation des crues et de certains aspects techniques de l'agriculture provinciale.

Le Gouvernement a présenté à l'Assemblée législative un programme détaillé d'après-guerre en rapport avec les dépenses touchant les grandes routes, les édifices publics, l'instruction publique, l'électrification rurale et la mise en valeur des ressources naturelles. La province va se procurer \$40,000,000 et, si le gouvernement fédéral fournit un montant égal, les entreprises seront terminées dans cinq ans. Sans l'aide du gouvernement fédéral, le projet devra être exécuté sur une base de dix ans.

Nouveau-Brunswick.—Les organismes suivants ont été établis par la province du Nouveau-Brunswick pour faire certaines recommandations et préparer des projets de reconstruction d'après-guerre: (1) Le Comité de reconstruction du Nouveau-Brunswick; (2) La Commission de la mise en valeur des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick; (3) Le Ministère de l'Industrie et de la Reconstruction.

Le Comité de la reconstruction du Nouveau-Brunswick.—Ce comité a présenté un rapport dans lequel il propose un programme de restauration à longue échéance devant reposer sur un plus grand développement des industries primaires existantes et sur la mise en valeur et la création d'industries secondaires. Des recommandations spécifiques ont été faites dans les domaines suivants: ressources naturelles, manufactures, travail, instruction publique, santé et bien-être social, logement et relations fédérales-provinciales.

En dehors de ce programme à longue échéance, le Comité recommande que des projets soient mis sur pied sans tarder en vue de la période d'après-guerre dans le domaine des travaux publics, des produits forestiers, de la régularisation des crues et de l'électrification rurale.

Commission de la mise en valeur des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick.—Cette commission fait actuellement de nombreuses recherches ayant pour objet particulier une plus ample mise en valeur des ressources forestières de la province.